

Amendement au V72

Conseil de Paris

Séance du 4, 5, 6, et 7 juillet 2016

Amendement de l'exécutif

relatif à la transformation du périphérique en boulevard urbain.

Considérant le vœu de David Belliard, Anne Souyris et des élu.e.s du Groupe Ecologistes de Paris

L'amendement au vœu initialement déposé est modifié comme suit :

Les paragraphes

« La ville de Paris saisit le gouvernement en vue du déclassement du boulevard périphérique de façon à ce qu'il soit retiré du réseau routier magistral francilien et ne supporte plus de transit national ou international avant 2020

La ville de Paris engage une réflexion et une concertation à l'échelle métropolitaine et régionale sur la transformation des certaines autoroutes ou portions d'autoroutes franciliennes en boulevards urbains. Dans ce cadre, sera étudiée la transformation progressive à horizon 2030 (bouclage du réseau du métro Grand Paris Express) du périphérique en un boulevard urbain ouvert aux circulations douces et pouvant intégrer un parc circulaire. »

sont remplacés par

« La ville de Paris saisit le gouvernement afin qu'il engage une réflexion sur la possibilité d'un déclassement du boulevard périphérique de façon à ce qu'il soit retiré du réseau routier magistral francilien et ne supporte plus de transit national ou international

La ville de Paris propose à ses partenaires que s'engage une réflexion et une concertation à l'échelle métropolitaine et régionale sur la transformation des certaines autoroutes ou portions d'autoroutes franciliennes en boulevards urbains, et pour que cette réflexion intègre l'étude de la possibilité d'une transformation progressive à terme en un boulevard urbain ouvert aux circulations douces intégrant une trame verte ;

que la Ville de Paris propose que l'engagement de cette réflexion soit inscrite à l'ordre du jour du groupe de travail sur la mobilité de la Métropole du Grand Paris dans un délai d'un an ;

sur ces bases, que soit organisé au Conseil de Paris un débat sur le sujet d'ici fin 2017. »

11A 8